

Communication sur le débat d'orientation budgétaire 2015

Le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature est d'abord l'occasion de réaffirmer les fondamentaux politiques qui ont conféré à Paris son équilibre et son dynamisme depuis 2001. L'exigence démocratique d'une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics doit permettre à notre ville de continuer à consolider sa situation financière dans un environnement rendu instable par la crise. Dans le même temps, le choix d'une politique résolue de défense de l'investissement public doit renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle de notre ville et l'engager résolument sur le chemin de la transition énergétique. La recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Elles nous permettent, sans augmenter les impôts, de tenir les engagements pris face aux Parisiens. Il ne s'agit pas là seulement d'un engagement budgétaire pour l'année à venir, mais d'un engagement politique pour les 6 années à venir. La stabilité fiscale doit être comprise comme un invariant de la politique financière de notre collectivité jusqu'en 2020. C'est donc dans l'espace de la parole donnée aux Parisiens que nous sommes amenés à orienter un budget de combat. Il s'agit en effet de se battre sur tous les fronts pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiens les plus exposés à la crise, notamment dans le cadre de la tarification sociale et familiale ou encore grâce à la gratuité des activités scolaires et périscolaires. La politique du logement, comme la politique énergétique, répondent également à cette ambition très forte de faire progresser l'égalité réelle à Paris. C'est donc cet objectif que nous poursuivrons dans chacune des dimensions de nos politiques publiques.

1. La saine gestion financière s'inscrit dans la continuité de la précédente mandature mais se voit encore renforcée pour faire face à un contexte budgétaire inédit

1.1 Une gestion financière exigeante et sérieuse au service des Parisiens

Les fondamentaux financiers de Paris ont été préservés depuis 2001, gage d'une gestion exigeante et sérieuse, constamment mise au service des Parisiens, dans l'ensemble des champs d'action de la collectivité, qu'il s'agisse des équipements de proximité, des politiques de mobilité ou encore de l'environnement et du cadre de vie. Les charges de gestion courante de la collectivité parisienne représentaient 18 % des dépenses de fonctionnement en 2001, elles n'en représentent plus que 15 % aujourd'hui tandis que les dépenses de personnel, qui contribuaient pour 38 % aux dépenses de fonctionnement de la collectivité en 2001 s'établissent aujourd'hui à 34 % de nos dépenses de fonctionnement.

Notre saine gestion financière a été par ailleurs constamment saluée, notamment par la Chambre régionale des comptes qui soulignait fin 2013 dans son rapport sur les marges de manœuvre financières de la collectivité le « cadrage budgétaire strict » et la « politique de maîtrise budgétaire déterminée » caractérisant la collectivité parisienne.

La comparaison avec d'autres grandes villes françaises témoigne de la solidité de nos finances :

- **Les impôts locaux parisiens restent très modérés et inférieurs à ceux des autres grandes villes françaises** : à Paris, la taxe d'habitation est de 464 € pour une famille avec deux enfants et la taxe foncière de 640 €, soit bien moins qu'à Marseille (1234 € pour la taxe d'habitation et 950 € pour la taxe foncière) ou qu'à Bordeaux (1166 € pour la taxe d'habitation et 1189 € pour la taxe foncière) ;

- **Paris est peu endettée par rapport aux collectivités comparables** : la dette par habitant (1600 €) est ainsi bien inférieure à celle de Marseille (3 600 €) ou de Bordeaux (1 950 €) par exemple et le taux d'endettement de Paris est pratiquement deux fois inférieur à celui des autres grandes villes françaises (46 % contre près de 81 % pour les villes de plus de 100 000 habitants).

Pour le BP2015 et pour la mandature ces principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront d'être appliqués. C'est en effet grâce à eux que Paris peut maintenir un très haut niveau de solidarité avec les plus fragiles et consacrer plus de 2,2 Mds€ à l'effort social. Ces finances saines doivent également nous permettre de continuer à investir dans le dynamisme et l'attractivité de Paris. Selon une récente étude du cabinet KPMG, **Paris se classe ainsi 3^{ème} ville la plus attractive au monde**, juste derrière New-York et Londres. La capitale progresse de deux places par rapport au classement 2013.

1.2 Un contexte budgétaire nouveau auquel la Ville doit faire face

Nos choix financiers passés ont été le gage de nos marges de manœuvre actuelles et futures. Pourtant, les défis financiers auxquels notre collectivité doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises, sont inédits. Nos ressources en fonctionnement seront en effet placées durablement sous contrainte dans les années qui viennent. La baisse des dotations de l'Etat sera ainsi de l'ordre de 200M€ pour la seule année 2015, soit environ 3 % de nos recettes de fonctionnement qui se trouveront amputées. Cette diminution de nos ressources sera en outre amenée à se poursuivre en 2016 et 2017. Au total sur la période 2015-2017, les dotations de l'Etat seront divisées par deux, nous privant ainsi de 600 M€ de ressources.

A cette diminution des dotations s'ajoute une augmentation très dynamique de nos dépenses de péréquation. Le vote au Parlement du projet de loi de Finances reste à venir, mais une progression de l'ordre de 70 M€ dès 2015 est aujourd'hui envisagée (par rapport aux 378 M€ inscrits au BP 2014), principalement sous l'effet de la poursuite de la montée en charge du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) et du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). A ce jour il est en revanche délicat de prédire l'évolution des mécanismes de péréquation au-delà de 2015 : l'entrée en vigueur de la Métropole du Grand Paris en 2016 est susceptible de rebattre les cartes en matière de péréquation régionale et les contours des futurs dispositifs ne sont pas encore arrêtés.

Certaines dépenses obligatoires continueront par ailleurs à progresser mécaniquement. C'est notamment le cas des dépenses de solidarité, en particulier des dépenses de RSA, sous l'effet d'un contexte économique restant difficile, dont on peut estimer la hausse à environ +35 M€ en 2015 au-delà des 325 M€ inscrits au BP 2014.

L'évolution spontanée de nos dépenses et de nos recettes, donc avant toute mesure corrective, a ainsi conduit à l'identification d'un besoin de financement de 400 M€ pour 2015. Au BP2015, notre épargne brute devra par ailleurs atteindre un niveau élevé. Les investissements de la collectivité parisienne en 2015 doivent en effet continuer à être très largement autofinancés, nous nous sommes fixés sur ce point l'objectif d'atteindre un autofinancement de nos investissements au moins égal à deux tiers de nos dépenses d'investissement en 2015.

1.3 La dynamique de nos recettes et de nos dépenses appelle des réponses ambitieuses

Conformément aux engagements pris devant les Parisiens, les impôts locaux n'augmenteront pas pendant la mandature. De nouvelles pistes de recettes devront cependant être mobilisées en 2015. Notre besoin de financement de 400 M€ nécessite en effet d'actionner à la fois des leviers en recettes, sans augmenter le taux des impôts locaux, et des leviers en dépenses.

Concernant la fiscalité immobilière, cette année devrait confirmer une tendance constatée déjà sous les précédentes mandatures : une grande volatilité des recettes. A ce stade, sur un an, le nombre de transactions a en effet augmenté de 6 % et les recettes de fiscalité immobilière pour 2014 devraient ainsi légèrement excéder celles constatées en 2013 (918M€).

S'agissant de la CVAE, une certaine volatilité est également constatée : à cette date, après un recul de plus de 200 M€ l'année dernière, elle pourrait afficher un rebond en 2015 supérieur à celui que nous pouvions anticiper. Nos prévisions de recettes, prudentes, tablaient en effet sur une recette 2015 de CVAE en hausse de 4 % par rapport à 2014. La notification définitive du montant de CVAE que la collectivité parisienne percevra en 2015 n'interviendra qu'au mois de mars 2015. Nous ne pouvons dès lors que nous fonder sur les tendances que nous communiquent les services de l'Etat. A ce stade, il semblerait que la recette 2015 de CVAE pour la collectivité parisienne soit amenée à dépasser nos prévisions et devrait donc ainsi contribuer positivement au bouclage de notre budget.

Les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2015 pourraient enfin donner lieu à la mise en œuvre en 2015 d'une modernisation souhaitable de la taxe de séjour que nous appelons de nos vœux. La concertation avec les organisations professionnelles du secteur, constante, sera poursuivie avant l'adoption de toute éventuelle mesure concernant la taxe de séjour. Il n'est en effet pas seulement question du niveau de la taxe mais également de ses modalités : basculement vers une taxation au réel susceptible de générer près de 40 M€ d'économies pour le secteur, inclusion dans le système de collecte des nouveaux acteurs du marché de l'hébergement touristique, etc.

Par ailleurs, pour le BP2015, 70 M€ de recettes de fonctionnement supplémentaires pourraient être dégagées. L'espace public parisien est un bien rare qui doit être davantage valorisé. Les droits de voirie et de stationnement feront ainsi l'objet d'une réforme. S'agissant du stationnement, la modernisation des tarifs devra s'inscrire dans le cadre fixé par la collectivité pour promouvoir une politique de déplacements doux et lutter contre la pollution. Le stationnement des autocars de tourisme devra quant à lui faire l'objet d'une tarification revalorisée. Le zonage du stationnement rotatif pourrait également être revu. Les tarifs des professionnels seront modernisés et prendront pleinement en compte leurs contraintes professionnelles.

Les redevances versées par les occupants du domaine public parisien devraient également être modernisées et revalorisées afin de mieux refléter l'usage du domaine public de Paris. Nous solliciterons également davantage nos opérateurs (SEMs et satellites de la ville) et nos concessionnaires.

Une réforme des tarifs des services publics municipaux devra également être engagée. Les grilles tarifaires actuelles sont en effet devenues obsolètes. La création de tranches tarifaires pour les plus hauts revenus et la modulation des tarifs en fonction du nombre d'enfants permettront d'introduire davantage de justice sociale dans nos tarifs tout en préservant les familles parisiennes.

Nous devons également mettre en place un plan d'économies d'une ampleur inédite pour la collectivité parisienne, pour un montant total de 130 à 180 M€. Un travail collaboratif inédit avec les adjoints et les groupes de la majorité est en effet conduit pour identifier des pistes d'économies sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité tout en conservant la qualité des services publics offerts aux Parisiens.

Alors que la réduction du nombre d'adjoints et de collaborateurs d'élus permet déjà de dégager 5 M€ par an d'économies, la diminution des charges de fonctionnement courant de l'administration devrait également dépasser les 30M€. 1,6 M€ d'économies sont ainsi réalisées sur les frais de télécommunication et sur les marchés de maintenance informatique, plus de 3 M€ seront économisés en matière de communication, 2,4 M€ sur les frais postaux ou encore 700000 € sur les primes d'assurance de notre collectivité. Le budget études devra quant à lui dégager plusieurs millions d'euros d'économies.

Les dépenses engagées pour de nombreux dispositifs municipaux seront en outre optimisées, tout en maintenant la qualité de nos services publics : près de 10 M€ devraient ainsi être économisés sur ce volet.

Les dépenses d'entretien et de fonctionnement de nos équipements, mieux maîtrisées, permettront de dégager des économies supérieures à 10 M€ : les dépenses d'entretien de la voirie seront ainsi mieux calibrées (économie prévue de 8 M€), la résiliation de certains marchés d'entretien du mobilier urbain trop coûteux et peu utiles et la diminution des frais de maintenance du dispositif Paris-Carte nous feront économiser 2,5 M€. Les dépenses d'entretien des équipements sportifs et culturels, ainsi que dans les bois peuvent être optimisées et dégager 1,2 M€ d'économies. Une revue complète des subventions versées par la Ville devrait permettre d'économiser de l'ordre de 20 M€. Il en est de même de nos partenaires avec lesquels un dialogue de gestion très exigeant a été engagé : ainsi pour la Préfecture de Police et pour le SYCTOM, entre 15 et 20 M€ devront être économisés sur nos contributions.

Cet effort sans précédent sera également rendu possible par la réforme de l'administration. L'activité de l'administration parisienne trouve toute sa pertinence quand elle est prioritairement tournée vers la qualité des services offerts aux Parisiens. La Ville poursuivra en 2015 ses efforts de maîtrise des dépenses de personnel tout en garantissant aux Parisiens ses missions de services publics et l'efficacité d'une administration moderne.

Au cours de la dernière mandature, la Ville de Paris est parvenue à stabiliser ses effectifs tout en maintenant un rythme soutenu d'ouverture d'équipements. Pour 2015, la politique de la Ville en matière de recrutements obéira à deux principes : ambition et responsabilité. L'évolution maîtrisée de la masse salariale (une augmentation prévue de 1,4 % par rapport à l'exécution 2014) permettra de soutenir une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des nouveaux services publics, l'amélioration des conditions de travail des agents et la mise en œuvre des engagements de mandature. Cette croissance maîtrisée sera obtenue par une meilleure gestion du recours aux vacances permise par la montée en puissance des mesures de déprécarisation mises en œuvre ces dernières années, un recours plus qualitatif aux contrats aidés avec l'objectif d'offrir davantage de débouchés professionnels et un effort de redéploiements de postes vers les priorités de la mandature. Toutes les directions seront amenées à rationaliser leurs effectifs sur les fonctions supports, en préservant les services au contact direct des Parisiens.

Mais dans ce contexte, l'amélioration du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents resteront les axes forts de ce nouvel exercice avec notamment l'application de la seconde vague de revalorisation de la grille indiciaires des agents de catégorie C décidé par le gouvernement.

À l'échelle de la Ville, nous poursuivrons enfin la **réforme de l'administration** avec la réorganisation de plusieurs fonctions transverses (finances, ressources humaines, immobilières, etc.) et la recherche d'un fonctionnement moins pyramidal et plus collaboratif des directions. Cela nous permettra de créer les emplois nécessaires à la dotation des nouveaux équipements (crèches, écoles, collèges, centres de loisirs, bibliothèque, équipements sportifs) et à la poursuite de la mise en œuvre du contrat enfance-jeunesse dans le champ périscolaire.

Par le rapprochement de directions, par la poursuite de politiques de modernisation telles que l'optimisation de notre politique d'achats, la maîtrise transverse de nos dépenses de support, la recherche systématique des gains d'efficience à travers le développement de nos systèmes d'information, la collectivité gagnera en efficacité administrative, gage de marges de manœuvre qui seront mise au service des politiques publiques de la collectivité.

En 2015, nous préparerons enfin l'avenir métropolitain de Paris. La Métropole du Grand Paris verra le jour le 1er janvier 2016. Elle doit permettre de renforcer nos capacités d'intervention dans des domaines prioritaires comme le logement ou l'environnement. Sa mise en place ne dispense pas notre ville de poursuivre ses propres efforts dans ces domaines. La Métropole doit être un outil pour renforcer nos capacités d'intervention publiques. C'est un principe de neutralité budgétaire qui présidera à la création de la Métropole. Paris sera un territoire de la Métropole, dont les ressources seront préservées par le mécanisme de compensation prévu par la loi et qui s'applique dans toutes les intercommunalités. Par ailleurs, une montée en puissance progressive des transferts de compétence se fera d'ici 2020, pour un impact limité sur les finances de la collectivité.

1.4 Nos choix financiers doivent veiller à garantir la soutenabilité dans nos finances sur le long terme

Nos choix financiers futurs veilleront à garantir la soutenabilité dans nos finances. **8,5 milliards d'euros seront investis pour financer le programme de mandature** : ils soutiendront l'emploi, prépareront l'avenir et renforceront l'attractivité de Paris. Nous continuerons à privilégier le financement de nos investissements par la mobilisation de nos ressources propres. La maîtrise de nos charges de fonctionnement nous permettra de continuer à dégager le nécessaire niveau d'épargne brute.

Afin de mobiliser nos ressources propres, la définition d'un **schéma directeur des implantations immobilières**, couplée à la nécessaire perfection de la connaissance détaillée de notre patrimoine, doit permettre une **dynamisation de nos cessions foncières**, pour un objectif proche de 200 M€ de recettes annuelles sur l'ensemble de la mandature. La Ville de Paris a par ailleurs déjà annoncé qu'elle souhaite revoir les conditions de mise à disposition très favorables d'emprises foncières et divers locaux auprès de certains partenaires publics et privés.

La **cession de participations non stratégiques** dans certains de nos opérateurs pourrait par ailleurs être envisagée. Il sera enfin demandé à l'ensemble des services de la collectivité de rechercher

systématiquement des financements extérieurs et innovants. La Ville se dotera notamment de nouveaux outils à cette fin, en témoigne la création prochaine d'un **fonds de dotation (la « fondation de Paris »)**, qui facilitera le mécénat notamment pour les opérations concernant notre patrimoine. Garantir la soutenabilité de nos finances impose de maîtriser l'évolution de notre dette. Il est ainsi proposé une progression de l'endettement à l'échelle de la mandature à un rythme identique à celui de la mandature précédente.

L'investissement reste en effet la clé pour pérenniser l'emploi et l'attractivité de notre ville, notre niveau d'investissement générant ainsi près de 30000 emplois par an, tout en construisant un cadre de vie ambitieux pour les parisiens. Afin de permettre la réalisation de notre programme au meilleur coût, **le pilotage de chaque projet sera renforcé** : nous devons en effet faire diminuer nos coûts de construction, il s'agit là d'un enjeu majeur pour la mandature. Avec le Secrétariat général je proposerai une réforme d'ampleur de la fonction bâtiment et des modalités de pilotage de la dépense sur nos projets d'investissement. Il nous faut en effet notamment redéfinir les modalités de programmation de nos équipements, revoir nos relations avec les architectes et bannir les travaux modificatifs qui alourdissent inutilement la facture au moment de la livraison des chantiers.

2. Grâce à ce sérieux budgétaire, la collectivité parisienne sera à même d'atteindre des objectifs ambitieux dans tous les domaines

2015 marquera le lancement du Programme d'investissements pour la Mandature (PIM). Ce programme permettra de continuer à **transformer le visage de Paris- et de créer de l'emploi** - avec un effort accru sur la production de logements, avec un objectif de 10 000 logements chaque année, sur l'aménagement de l'espace urbain et la poursuite d'une ambitieuse politique de déplacements. Une politique d'équipements dynamique sera poursuivie. Par ailleurs, le Programme d'investissement pour la mandature veillera à garantir les conditions d'une transition énergétique réussie, ainsi qu'un engagement en faveur d'une ville intelligente et durable.

5 % de l'enveloppe d'investissement de la mandature seront consacrés au budget participatif, soit un objectif de 426 M€ sur la mandature. Cette innovation politique majeure pour le budget 2015 rencontre un succès sans équivoque : ce sont ainsi plus de 40.000 votants qui du 24 septembre au 1^{er} octobre ont choisi neuf projets (cultures dans les écoles, tri de proximité, espaces de coworking...) au sein d'une enveloppe de 20 M€ à inscrire au BP 2015 Le budget participatif d'arrondissement sera lui mis en place en 2015 et pleinement opérationnel pour le BP 2016.

Les choix faits dans le cadre du PIM verront leur première traduction dans le budget primitif 2015. Pour garantir leur livraison dans la mandature, l'essentiel des autorisations de programme seront inscrites dès le BP 2015. Des crédits de paiement seront également inscrits dès le budget primitif pour assurer le lancement des opérations. 2015 marquera enfin la continuité dans nos engagements avec la poursuite ou l'achèvement de projets lancés sous la précédente mandature.

2.1 Une priorité absolue : le logement

Le logement des Parisiens est la priorité de la mandature. Notre objectif est d'ouvrir l'ensemble des quartiers au plus grand nombre et de promouvoir ainsi davantage de mixité sociale. Dans cette perspective, il s'agit de développer une offre de logements accessibles aux Parisiens et de la rééquilibrer entre les territoires avec l'objectif de **10 000 nouveaux logements par an – en majorité**

sociaux. Pour relever ce défi, notre collectivité poursuivra une politique volontariste d'acquisition d'immeubles tout particulièrement dans des zones déficitaires en logement social. Elle développera aussi la préemption de lots de copropriétés dans le diffus, afin de lutter contre les ventes à la découpe.

La Ville s'est de plus fixée des exigences qualitatives élevées, portant sur la **rénovation thermique des immeubles les plus énergivores** et une action résolue en matière de **lutte contre l'insalubrité**. D'ici 2020, mais dès 2015, le plan « 1000 immeubles énergivores » recevra une attention toute particulière afin de réduire la précarité énergétique.

Enfin, la Ville restera très engagée à trouver des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile, en veillant à privilégier systématiquement l'accès et le maintien dans le logement, en favorisant l'intermédiation locative et l'accompagnement progressif dans le logement. La Ville s'est ainsi fixée un objectif volontariste de création d'au moins 1000 places d'hébergement pour des familles.

2.2 L'ambition écologique et l'innovation au cœur de la transformation d'une Ville toujours plus apaisée

L'année 2015 sera marquée par la **mise en œuvre du plan de lutte contre la pollution**. Outre les premières mesures pour restreindre la circulation des véhicules les plus polluants, de nouvelles zones 30, de nouvelles zones de rencontre et de nouveaux secteurs Paris Respire seront créés.

Nous continuerons à œuvrer pour améliorer les déplacements des Parisiens et **offrir des alternatives aux modes de transports polluants**. Les travaux de prolongement du tramway T3 sont en cours, de même que ceux de l'extension de la ligne 14. Les études relatives aux autres projets de développement de transports en commun (notamment rocade des gares et liaison des quais hauts de Seine) livreront leurs premières conclusions. L'étude visant à l'amélioration du réseau de bus parisien et la réflexion sur l'extension des horaires du métro la nuit seront menées en partenariat avec le STIF. Les investissements nécessaires à la sortie progressive du diesel, notamment pour le parc de bus de la RATP et les engins de propreté, seront prévus. Un plan en faveur du vélo sera présenté au printemps. De nouvelles places dédiées à l'auto-partage seront créées sur la voirie parisienne dès le début de l'année 2015.

L'amélioration de la propreté de l'espace public est une priorité. Le budget 2015 donnera les moyens à la DPE d'accentuer encore l'effort pour une ville plus propre, en co-pilotage avec les Mairies d'arrondissement pour mieux prendre en compte des particularités de chaque quartier. Ainsi, les plans de propreté seront adaptés en lien avec les conseils de quartiers pour la résorption des « points noirs » identifiés. Le budget 2015 permettra d'achever le déploiement des 30 000 nouvelles corbeilles de rue dotées d'éteignoirs. Plusieurs marchés d'appui permettront de maintenir propres des secteurs fortement sollicités (berges de Seine, puces de Montreuil...) et de mieux adapter les moyens à des situations particulières (emplacements libérés par les personnes à la rue). Des campagnes de sensibilisation seront mises en œuvre et la répression accrue contre les incivilités, notamment en ce qui concerne les mégots, les épanchements d'urine et les dépôts sauvages. Pour exercer ses missions avec plus d'efficacité dans un espace public toujours plus sollicité tout en préservant les conditions de travail de ses personnels, nous rechercherons avec les agents les modalités permettant d'adapter l'organisation du travail et renforcerons dès 2015 le recours à des outils de mécanisation performants comme des souffleuses et des aspiratrices électriques.

La Ville de Paris s'est engagée dans une démarche ambitieuse « Zéro déchet ». Dans la perspective de la Conférence des Nations-Unies sur le Climat, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, nous devons faire de Paris la ville leader pour le passage de la société du jetable à la société du durable, un modèle en matière d'écologie urbaine et une ville pionnière de l'économie circulaire. Ainsi, la Ville va engager rapidement une large concertation avec la grande distribution et les petits commerces, partenaires privilégiés de la collectivité dans la mise en place de cette transition écologique, pour arrêter la distribution de sacs de caisse plastiques à usage unique. Pour engager sans attendre cette dynamique vertueuse, la Ville appliquera elle-même cette suppression sur ses marchés alimentaires découverts et proposera des solutions plus écologiques.

Au dernier trimestre 2015, la collecte des bio déchets sera mise en place pour les marchés découverts et les premiers restaurants administratifs. La collecte pneumatique de l'éco-quartier Clichy Batignolles accompagnera le développement du nouveau quartier Clichy-Batignolles.

La **reconquête urbaine** continuera en 2015, que ce soit à Clichy-Batignolles (50 hectares, avec 3400 logements dont 50 % sociaux et un parc de 10 hectares), Paris Rive Gauche notamment dans le secteur de Bruneseau, autour de la Gare d'Austerlitz ou encore la Halle Freyssinet - qui sera le plus grand incubateur au monde. Dans Paris Nord Est, la ZAC Claude Bernard, la reconversion de Macdonald et l'arrivée du Tramway ont transfiguré le quartier. Cet élan se poursuivra avec Chapelle internationale, mais aussi Gare des Mines en lien avec Plaine Commune et l'élargissement du périmètre avec 80 hectares supplémentaires. De nouvelles ambitions urbaines seront étudiées, notamment à la Porte Maillot, la Porte de Montreuil, dans le quartier de la Gare Montparnasse et sur Bercy-Charenton. La concertation relative à **l'aménagement de plusieurs places parisiennes** débutera, fin 2014, avec celle relative à la place des Fêtes, tandis que les études relatives aux places de la Bastille et de la Nation seront lancées. Les premiers appels à projet innovant seront lancés.

Bien vivre l'espace public c'est aussi lutter contre les nuisances et incivilités quotidiennes, sujet qui est au cœur de la préoccupation de la municipalité. Début 2015, un concours de recrutement d'Inspecteurs de Sécurité de la Ville de Paris sera ouvert et la création des « Brigades vertes » sera initiée. Les actions de proximité passeront notamment par le renforcement des équipes de correspondants de nuit. Les rapports à l'État dans le domaine de la sécurité seront renouvelés : ainsi, pour la Préfecture de Police, la Ville entend dépasser le cadre de sa contribution annuelle pour travailler dès 2015 à l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance commun.

Parallèlement, l'effort en matière de prévention sera maintenu. Les subventions au dispositif Ville-Vie-Vacances seront ainsi stabilisées. Il en sera de même pour la poursuite de l'effort sur le fonctionnement des centres sociaux : le BP 2014, en hausse par rapport à 2013 suite à l'ouverture de deux nouveaux centres sociaux (13^{ème} et 18^{ème}) sera conforté en 2015. La stabilité de l'enveloppe dédiée à la prévention spécialisée et aux associations de quartier est un autre exemple de cette volonté politique.

En 2015, Paris relèvera le défi de **l'économie circulaire**. De nouvelles déchetteries de proximité seront mises en place. L'année 2015 poursuivra les actions de sensibilisation, le soutien aux recycleries et le compostage avec le souhait de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques sur l'ensemble du territoire parisien et de tendre vers le « zéro déchet ». Au dernier trimestre 2015, la collecte des bio déchets sera mise en place pour 45 marchés découverts et les premiers restaurants administratifs.

Notre **écosystème de recherche et d'innovation** est maintenant l'un des plus performants au monde. Un Arc de l'Innovation reliera entre eux tous les quartiers en mutation bordant le périphérique qui disposent encore d'emprises mutables. La Ville maintiendra son effort dans le soutien à l'innovation touristique (Welcome City Lab). Nous investirons dans la ville connectée, s'appuyant et développant sans cesse le potentiel du numérique en matière de décloisonnement des services et de rapprochement des individus.

Nous continuerons en 2015 à soutenir le secteur du commerce et de l'artisanat via la promotion et la préservation du commerce de proximité tout en renouvelant nos outils (dispositif Vital Quartier rénové). Nous soutiendrons les innovations répondant aux mutations profondes du secteur (renouvellement de la DSP marchés découverts, cuisine de rue, halle alimentaire de producteurs).

L'année 2015 sera par ailleurs l'occasion de poursuivre et amplifier les actions ambitieuses définies dans le **Plan Climat Energie de Paris** pour réduire l'empreinte écologique de Paris et accélérer l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Signe que la Ville a fait sienne cette problématique, Paris accueillera également à la fin de l'année 2015 la Conférence internationale des Parties sur le changement climatique, la **COP 21**. Afin de maintenir une qualité de l'eau toujours plus grande pour les parisiens, la Ville renforcera son partenariat avec Eau de Paris : un nouveau contrat d'objectifs sera mis en place dès 2015.

Un **Plan de prévention du bruit dans l'environnement** sera présenté devant cette assemblée et devant les Parisiens en 2015, détaillant les nouvelles actions permettant de réduire les nuisances sonores liés aux bruits routiers, comme le déploiement des revêtements phoniques sur le périphérique.

La Ville poursuivra enfin sa **transformation végétale** : au-delà des 2402 hectares de parcs, jardins et bois, ce sont jusqu'à 30 hectares supplémentaires d'espaces verts dans la mandature qui pourront être réalisés – dont l'ouverture en 2015 des jardins Pajol sud dans le 18^e et Pixéricourt dans le 20^e seront des illustrations concrètes. Les premières végétalisations de terrasses et murs et la reconquête progressive de la petite ceinture sont autant d'actions qui permettront également aux Parisiens de profiter davantage de la nature à Paris.

2.3 Un effort soutenu pour les familles, l'enfance et la jeunesse

Le renforcement du service public municipal de la petite enfance constituera une priorité de la municipalité pour soutenir les familles parisiennes. A cours de cette mandature sera ainsi déployé un nouveau **plan crèches** visant à proposer 5 000 nouvelles places d'accueil en ciblant les territoires prioritaires.

En 2015, **l'effort d'investissement en faveur des locaux scolaires sera poursuivi**. Plusieurs écoles et de collèges seront livrés à la rentrée scolaire 2015 (écoles O. de Serres dans le 15^e, Massena sur la ZAC Paris Rive Gauche, Clichy Batignolles dans le 17^e, collèges Saussure (17^e) et Françoise Seligmann (10^e)).

En 2015, nous maintiendrons nos efforts pour proposer aux enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, des ateliers de qualité leur permettant une ouverture sur le monde. La Ville, pour 2015, anticipe un maintien du taux de participation aux ateliers périscolaires qui est de l'ordre de 85%, avec un soutien de plusieurs dizaines de millions d'euros de la CAF et de l'Etat. En 2015 la municipalité parisienne continuera à offrir à toutes les familles parisiennes, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, des activités périscolaires gratuites de très grande

qualité favorisant l'accès à la culture, à la science, au sport. Le maintien de la gratuité des activités périscolaires préservera en outre le pouvoir d'achat des familles.

De nouveaux services en direction des familles seront également mis en place pour faciliter le quotidien et promouvoir des espaces de dialogue (cafés enfants-parents, espaces parents, etc.).

Parallèlement, **les projets destinés aux collégiens sont également poursuivis**, en priorité, aux élèves des établissements situés dans les quartiers populaires, afin qu'ils puissent partir en voyage scolaire, bénéficier d'une résidence d'artistes ou avoir accès à des activités culturelles, sportives et citoyennes.

Paris soutiendra les **initiatives locales en faveur des jeunes**, notamment dans les quartiers prioritaires. Afin d'amener notre vision des dispositifs jeunesse au niveau des attentes des jeunes d'aujourd'hui, le fonctionnement des équipements municipaux de proximité (antennes jeunes, espaces jeunes, centres d'animation) sera repensé vers une polyvalence accrue de leurs missions, pour un meilleur impact auprès des Parisiens.

2.4 Une culture accessible et des loisirs pour tous

Les nouveaux équipements livrés en 2014, comme les bibliothèques Vaclav Havel et Jacqueline de Romilly ou le conservatoire Paul Dukas, étendront leur rayonnement dans les quartiers où ils sont implantés et en 2015, ce mouvement sera amplifié avec l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan dans le 10^e arrondissement. Ces établissements participeront au développement de la politique culturelle de proximité menée par la Ville avec succès depuis 2001. L'accent sera tout particulièrement mis sur l'éducation artistique et culturelle, afin d'assurer un égal accès de tous les jeunes parisiens à une offre culturelle diversifiée et de qualité.

Les équipements culturels de la Canopée ouvriront leurs portes et dynamiseront le tissu culturel du quartier des Halles tout en renforçant la centralité métropolitaine. Le conservatoire, la médiathèque, la maison des pratiques artistiques amateurs développeront en outre leurs activités en synergie avec La Place, le centre culturel Hip-Hop, qui offrira aux cultures urbaines un rayonnement inédit.

Notre soutien à la création artistique, toutes disciplines confondues, se verra renforcé et les liens avec nos partenaires institutionnels et associatifs réaffirmés. La Philharmonie de Paris disposera d'une salle de concerts exceptionnelle de 2 400 places, au cœur de la métropole. Cette institution d'envergure internationale sera dévolue à la musique symphonique mais accueillera néanmoins toutes les esthétiques musicales dans une approche de démocratisation culturelle.

La préservation du patrimoine parisien sera également au cœur de notre action notamment au travers du lancement d'un plan ambitieux et volontariste destiné à permettre l'entretien et la rénovation des églises parisiennes.

L'effort au profit de l'accès de tous les publics à la pratique sportive sera poursuivi pour permettre le fonctionnement de nos équipements, le soutien en faveur des associations, et plus particulièrement celles qui développent des pratiques pour les jeunes issus des quartiers politiques de la Ville, les personnes en situation de handicap, les seniors et les femmes. Les animations sportives, souvent organisées en période de vacances scolaires à tarifs très bas, participent à la démocratisation du sport et des loisirs, pour des publics qui ne partent pas toujours en vacances.

Euro 2016, le début d'une grande fête populaire : le BP 2015 est marqué par le **démarrage de l'Euro 2016** avec le lancement des marchés et l'organisation des premiers événements et dispositifs dès la rentrée 2015.

2015 verra également le début du **plan « Nager à Paris »** afin de procéder à la première phase de modernisation et de remise à niveau technique des piscines parisiennes. De nouveaux équipements, livrés cette année, étendront leur rayonnement dans les quartiers et les arrondissements où ils sont implantés, au profit de tous les Parisiens (bibliothèques Vaclav Havel et Jacqueline de Romilly) et participeront au développement d'une politique culturelle de proximité à laquelle nous sommes attachés depuis 2001. En 2015, nous poursuivrons avec l'ouverture de nouveaux établissements (comme la médiathèque Françoise Sagan) notamment dans le quartier des Halles (médiathèque, conservatoire), où tous les équipements agiront en synergie avec La Place, centre culturel Hip-Hop, et les établissements déjà existants pour donner une nouvelle ampleur à la politique culturelle dans le centre de Paris.

2.5 Protéger les Parisiens les plus vulnérables

Réaffirmant son rôle protecteur en faveur de la cohésion sociale, la Ville de Paris poursuit ses efforts en faveur de la solidarité et du soutien aux publics fragilisés. A la suite de la démarche soutenue à l'unanimité par le Conseil de Paris en juin 2014, **un pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** sera formalisé en janvier 2015 afin de traduire les engagements réciproques de la Ville de Paris, de l'Etat, du secteur associatif et des entreprises pour mieux prévenir les situations de grande exclusion, améliorer nos méthodes d'intervention et rendre plus efficaces nos dispositifs d'insertion avec un objectif ambitieux de diminution drastique du nombre de personnes à la rue. Le bouclier social sera par ailleurs maintenu pour les populations les plus fragiles.

L'évolution des attentes et des besoins en matière de services sociaux nous conduira enfin à ouvrir le chantier de l'organisation territoriale de nos services sociaux. Parce qu'être en bonne santé est un droit pour tous, **l'accès aux soins en secteur 1 sera renforcé**, grâce à un élargissement de l'offre et des horaires d'ouverture des centres de santé municipaux ainsi que par la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'installation en secteur 1. Un effort sera également porté sur le renouvellement de matériel dans les centres de santé municipaux. Enfin, deux centres de PMI ouvriront en 2015.

La collectivité parisienne renouvellera son soutien auprès des personnes en situation de handicap. En matière d'hébergement, 10 places ont été créées en 2014 et 104 supplémentaires ouvriront en 2015. Cette offre sera complétée par l'ouverture de 31 places d'accueil de jour ou de services d'accompagnement. 67 M€ seront par ailleurs mobilisés en 2015 pour le versement de la Prestation compensatrice de handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personnes (ACTP).

Le financement des dépenses sociales obligatoires sera sécurisé dès 2015, notamment avec une inscription en faveur du RSA en forte augmentation par rapport au BP 2014 afin de prendre en compte la hausse prévisionnelle du nombre de bénéficiaires. L'aide sociale en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées sera également maintenue à son niveau 2014.

Le BP2015 sera résolument **tourné vers l'emploi** avec le maintien d'un fort soutien de la collectivité aux dispositifs actuels mais aussi une réflexion approfondie sur la cohérence globale de ceux-ci. La Ville de Paris poursuivra également son soutien aux associations favorisant l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, notamment dans les quartiers populaires, les personnes victimes de discrimination et les chefs de familles monoparentales. Par ailleurs, la collectivité réalisera un effort

important sur la formation des apprentis et des personnes en contrats aidés afin de favoriser les sorties positives vers l'emploi pérenne.

En matière de politique de la Ville, Paris a négocié sans concession avec l'Etat la réforme de la géographie prioritaire ne laissant aucun arrondissement parisien de côté et s'engage pour le premier trimestre 2015 à signer le Contrat de Ville. La Ville maintiendra son budget dédié aux quartiers politique de la Ville et s'engage à la plus grande mobilisation possible de l'ensemble des outils et dispositifs dits de droit commun.

Paris a renoué avec le dynamisme économique depuis 2001 et a plutôt bien résisté à la crise de 2008. Mais l'évolution récente du taux de chômage parisien amène à la plus grande vigilance : nous devons donc à la fois consolider nos dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi et, parallèlement, faciliter le développement des entreprises à Paris, créatrices d'emplois. C'est avec ces deux objectifs que la Ville déploiera en 2015 le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et le Programme d'Accès à l'emploi.

Nous lancerons en 2015 un plan de refonte des dispositifs et structures existants (MdEE, PLIE, MEP, MLP, E2C, etc.) intégrant également des mesures innovantes (guichet unique de l'emploi, méthodes d'accompagnement, etc.).

La Ville sera exemplaire dans sa politique d'embauche des publics en contrats unique d'insertion et accueillera dès 2015 davantage de jeunes en Emplois d'avenir et en apprentissage.

* * *

Malgré un contexte exigeant, ce budget traduit la volonté de l'exécutif de mener à bien son programme de mandature, et ce dès 2015. Les finances de la Ville resteront saines, grâce à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes.

Le budget de la mandature ainsi optimisé nous permettra de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre des priorités politiques de la collectivité parisienne. Les priorités d'investissement dans le logement, la transition énergétique, la proximité, sont réaffirmées, tout en laissant la place à une première mise en œuvre du budget participatif, innovation démocratique majeure qui témoigne de l'attachement toujours plus fort de Paris aux préoccupations concrètes des Parisiens.